Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 30 JUIN 2023 DE LA COMMUNE DE SAINT GENIS D'HIERSAC

L'an 2023, le 30 juin à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie ROTURIER, Maire.

Date de la convocation : 23/06/2023 Nb de conseillers en exercice : 14 Votants : 14

Membres présents: Mmes Stéphanie ROTURIER, Nathalie SICART, Sylvie GUINFOLLEAU, Mrs Yanick MENARD, Emmanuel RIPPE, Jacques PHELIPPEAU, Christian COURJAUD, Aurélien GUILLOT (Arrivé à 21h22), Mathieu MOREAU, Stéphane PAULIAC, Rodolphe PREVOST, Membres absents excusés: Fabien TRUTEAU procuration à Christian COURJAUD, Bruno

JACOB procuration à Rodolphe PREVOST, Jean-Claude GUILLOT procuration à Stéphanie

ROTURIER

Secrétaire de séance : Nathalie SICART

Séance ouverte à 20H38

1- Tennis Club et Entente Foot

Mme le Maire remercie l'association du Tennis Club de Saint-Genis d'Hiersac d'être présent pour réfléchir sur l'avenir des terrains. Les représentants de l'Entente Foot sont absents.

L'association est au point mort depuis 3 ans, de plus, depuis que les terrains ont été saccagés récemment, les joueurs entrent par le grillage abîmé et jouent sans payer leur adhésion.

Deux clubs sont actifs autour de bonnes infra structures (Rouillac et Asnières).

Le Maire précise que les terrains de Saint-Genis ont été rénovés il y a une dizaine d'années.

L'association précise qu'il est souvent difficile de jouer sur les terrains de Saint-Genis à cause du vent.

A ce jour, l'association Tennis Club possède 340 € dans ses caisses. En dépense, ils ont les 80 € d'assurance annuel. Les représentants ont la volonté de dissoudre l'association. La commune prendra la suite pour l'association.

En ce qui concerne le terrain de foot, le maire explique qu'il faudrait refaire les vestiaires et un éclairage. Christian COURJAUD répond que c'est trop souvent dégradé pour engager des frais.

Mathieu MOREAU demande si nous pouvons prétendre à des subventions.

Stéphanie ROTURIER pense qu'il y a un fort potentiel et qu'il faut réfléchir à un complexe global.

2- Schéma de mutualisation

La communauté de Communes s'est aperçue que les communes avaient souvent les mêmes besoins (achat de matériel, document unique, mise à disposition du personnel...).

La CDC a lancé le schéma de mutualisation sur tout le Rouillacais pour permettre aux communes de faire des économies.

Définition de la mutualisation et rappel du cadre légal

La réglementation n'apporte aucune définition juridique précise de la mutualisation. Elle peut être définie comme la mise en commun, par des communes et établissements publics de coopération intercommunale, de moyens humains ou matériels, pour l'exercice de leurs missions. Un schéma de mutualisation étant un document d'orientation, l'EPCI demeure libre quant à son contenu afin de l'adapter au mieux au contexte local et au projet porté par les élus locaux.

En 2010, la loi de réforme des collectivités territoriales (dite loi RCT2) inscrit l'obligation pour un EPCI à fiscalité propre de présenter un rapport relatif aux mutualisations de services avec ses communes membres. Depuis la loi Engagement et proximité de 2019, ce même schéma de mutualisation est désormais facultatif.

Par ailleurs, il convient de préciser que les démarches de mutualisation ne sont pas uniquement descendantes (de la Communauté des Communes vers ses communes membres), elles peuvent également être ascendantes (d'une commune vers la Communauté de Communes) ou encore horizontales (entres communes).

Des exemples :

DUERP : Recours à un prestataire commun pour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels de la Communauté de Communes et des communes du Rouillacais

Groupement de commandes

Développement des achats groupés

Mise à disposition de matériel

Convention type de mise à disposition de matériel

Service d'appui aux communes

Il est précisé que chaque commune aura droit de l'utiliser comme elle l'entend, sans aucune obligation

Mme le Maire propose d'adhérer au Schéma de mutualisation.

Le conseil municipal, à la majorité des présents, accepte d'adhérer au Schéma de mutualisation de la CDC du Rouillacais.

3- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe

Suite à l'avancement de grade de M. Olivier COURLIT, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe à raison de 35H par semaine à partir du 1er juillet 2023.

Le conseil municipal, à la majorité des présents, accepte de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe à raison de 35H par semaine à partir du 1^{er} juillet 2023.

4- Informations

- Assainissement de Mme RODRIGUEZ :

Mme le Maire explique que M. Rodriguez a des soucis de santé et qu'il est nécessaire de repenser l'agencement de la salle de bain (installer une douche à la place de la baignoire). Pour cela, Mme Rodriguez a fait appel à un organisme qui pourrait subventionner les travaux : SOLIHA. Celui-ci a refusé la subvention car l'assainissement n'est pas conforme. M. et Mme Rodriguez demandent à la

commune de l'aider à trouver une solution car ils n'ont pas la possibilité de se mettre en conformité. Mme le Maire donne lecture des conclusions de M. Peloux.

Les solutions proposées sont :

- Installer un assainissement sur la parcelle 154 appartenant à la commune
- Installer un assainissement dans la grange avec rejet dans les eaux pluviales route de Saint-Amant

Rodolphe PREVOST précise que M. et Mme Rodriguez ont deux parcelles en face de leur maison. Emmanuel RIPPE propose un échange de parcelles

Mme le Maire va proposer un échange de parcelles.

 Demande d'achat d'une concession familiale par Mme Nicole GERDIL (famille de Mme ROBERT°)

Il s'agirait de la concession n°45 pour 50 ans (3 urnes). Il conviendrait d'aller voir sur place avant de donner l'accord.

- Organisation de la fête du 13 juillet

Suite à l'interdiction par la préfecture de tirer le feu d'artifice au lieu habituel. Le feu d'artifice sera tiré route de Sérignac. Pour le reste, l'organisation sera la même que d'habitude. L'APE s'occupe de la buvette. Sylvie GUINFOLLEAU précise qu'il faudra installer des barrières pour sécuriser le mur fragile à côté de chez elle.

- Fête du marché: 15 septembre

Deux tivolis de 6 m x 12 m vont être loués.

Il faudra se concerter pour le choix de la musique

- Flamme olympique le 24 mai aux Bouchauds, jeux inter villages pour les 30 ans de la CDC
- Réseau cuivre

Orange retirera progressivement le réseau cuivre de septembre 2023 à septembre 2026 : il conviendra de prévenir les administrés de l'obligation de passer à la fibre.

- Mme Roy souhaite résilier son bail à ferme.

Bruno JACOB serait intéressé pour le reprendre.

- Au vu des remplacements de sa collègue de Marsac, Isabelle sera absente quelques heures au mois de juillet.
- Horaires des réunions de conseil municipal

Mme le Maire demande si un changement d'horaire pour les réunions de conseil municipal conviendrait à tous (18H30 au lieu de 20H30)

5- Questions diverses

- Christian COURJAUD explique que pour palier à l'arrêt maladie d'un agent, nous faisons intervenir des prestataires extérieurs pour nettoyer les villages. Christian COURJAUD a pu constater un résultat satisfaisant pour environ 760 €. Un devis a été fait pour les autres villages et le prix est le même. A partir de mardi prochain, les adjoints sont présents pour vérifier le travail.
- Les travaux de voirie ont été effectués au niveau du ralentisseur de Grosbot
- Christian COURJAUD informe que des devis sont en cours pour l'élagage des arbres.
- Plusieurs devis ont été demandés pour les rideaux de la salle des fêtes et de la cantine
- Prêts des tables et des chaises : suite à de nombreux abus, un règlement va être instauré avec des horaires à respecter et une caution. Une délibération est à venir.
- Emmanuel RIPPE explique qu'Olivier COURLIT, notre agent technique a été remplacé ponctuellement par un agent de Marsac. Il a fallu faire appel à l'entreprise PANNETIER car le travail à réaliser était trop important. Le retard est aujourd'hui quasiment rattrapé pour 65 € HT de l'heure.
- Emmanuel RIPPE annonce que la balayeuse reconditionnée sera livrée en septembre. Une formation est prévue pour les agents. Un seul agent aura la responsabilité de la machine.
- Sylvie GUINFOLLEAU explique qu'il faut choisir un emplacement pour installer trois composteurs. L'installation sera gratuite si elle est réalisée avant 2024.
- Aurélien GUILLOT indique que le projet d'enrobé est déjà bien avancé voire finalisé. Les normes sont respectées et sont au-dessous du seuil. Les Maisons de Cognac ne veulent pas intervenir sauf en cas de pollution avérée.
- Stéphanie ROTURIER annonce que suite à une réunion de la CDC, il serait bien de commencer à réfléchir à un site d'implantation pour des énergies renouvelables en lien avec la loi Climat et Résilience.

Clôture de la séance à 23H12